

<p style="text-align:center"><b>COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-BOISEAU</b> <b>CONSIGNES D'UTILISATION</b> <b>DE LA MEDIATHEQUE E. BERTREUX ET DES SALLES</b> <b>ANNEXES</b></p>
---

Mise à jour : 22/03/2021

## 1. Présentation du document

Ce document a pour objet d'établir les consignes à respecter lors de la mise à disposition aux associations ou particuliers de salles municipales.

## 2. Description de la salle

Bâtiment	Niveau	Salle	Effectif maximum	Observation
Médiathèque E BERTREUX	Etage	De réunion (Fréor)	40	Tables pliées sur roulettes
Médiathèque E BERTREUX	Etage	De réunion (20)	20	Tables restant en place

## 3. Consignes incendie

En arrivant dans la salle, il faudra :

- reconnaître la position des issues et des moyens de secours (extincteurs et alarme sonore).
- ne pas installer de chaises, de tables ou tout autre objet devant les issues de secours.
- Ne pas fermer à clé des issues de secours.

En cas de présence d'un incendie, il faudra :

- actionner un déclencheur pour mettre en route l'alarme sonore.
- se diriger vers l'issue d'évacuation la plus proche sans revenir en arrière et refermer les portes.
- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- Utiliser **les espaces d'accueil sécurisé** pour les personnes à mobilité réduite
- s'assurer que tous les occupants ont évacué les lieux.
- téléphoner au service d'incendie et de secours (18)

La personne qui téléphonera au pompier devra indiquer clairement :

- le nom et l'adresse du site.
- le type de problème : **feu**.
- s'il y a des blessés.
- **Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité.**

## 4. Consignes d'utilisation

Les consignes à respecter sont les suivantes:

- Remettre à leur place initiale les mobiliers et matériels éventuellement déplacés.
- Laisser la salle en état de propreté.
- Informer la mairie de tout problème constaté.